



Baccharis à feuilles d'arroche

(*Baccharis halimifolia*)

Gestion du Baccharis à feuilles d'arroche en Grande Brière Mottière

Parc naturel régional de Brière

■ Territoire labellisé par le ministère en charge de l'environnement en 1970 et géré par un syndicat mixte représenté par un comité syndical (composé de 20 communes adhérentes, de deux villes portes (Nantes et Pornichet), du département de Loire-Atlantique, de la région des Pays de la Loire, de la Commission syndicale de Grande Brière Mottière (CSGBM) et du Syndicat du bassin versant du Brivet (SBVB).

■ Ses missions :

- protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages (marais, prairies humides, roselières, canaux, etc.) ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social et culturel, et à la qualité de la vie ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherches.

■ Contact : Jean-Patrice Damien, chargé de mission - jp.damien@parc-naturel-briere.fr.

Site d'intervention

■ Le Parc naturel régional (PNR) de Brière s'étend sur 55 000 hectares, avec environ un tiers de zones humides classées en site Ramsar (18 250 hectares).

■ Avec le marais de Donges, la Brière est classée Natura 2000 et ZNIEFF. Le site abrite de nombreuses espèces patrimoniales protégées (Butor étoilé, Guifette noire, Gorgebleue à miroir, Loure d'Europe, etc.) ainsi qu'une flore remarquable notamment liée aux habitats de gazons amphibies et de prairies oligotrophes.

■ Au cœur du parc, le Marais indivis de Grande Brière Mottière occupe 7 000 hectares.

■ Le baccharis a été introduit pour l'ornement en 1915 sur la presqu'île guérandaise et s'est depuis largement dispersé dans les marais salants de Guérande (les pieds femelles peuvent produire jusqu'à un million de graines facilement dispersables à grande distance par le vent).



Légende

- Périmètre du parc
- Voie routière
- Réseau hydrographique des marais
- Marais de Grande Brière Mottière
- Forêts et milieux semi-naturels
- Terroirs artificialisés
- Marais
- Marais salants

1- Carte de localisation du PNR de Brière.

■ En Grande Brière Mottière, de rares pieds dispersés de baccharis étaient signalés avant 2000, mais une forte expansion a été observée à partir de 2005 (124 arbustes recensés en 2005, plus d'un millier en 2006 et 2007).

■ Les implantations sont localisées sur des surélévations de terrain comme les zones remaniées par des travaux (déblais de curage, remblais, etc.) mais rarement sur des buttes naturelles exploitées par l'agriculture.

■ Sur la plupart des stations, les pieds sont isolés et dispersés, cependant sur quelques stations l'espèce a formé des massifs de 5 à 36 arbustes : ces stations sont probablement les premiers sites colonisés.

■ La CSGBM, appuyée par le syndicat mixte, a décidé d'intervenir en 2007 pour limiter cette augmentation et détruire les pieds en place, par principe de précaution compte tenu du fort potentiel d'envahissement de l'espèce et de ses impacts négatifs potentiels sur la biodiversité.

Nuisances et enjeux

- Impacts écologiques : fermeture du milieu entraînant la disparition d'espèces végétales indigènes et la dégradation des sites de nidification des larvo-limicoles (*Avocette élégante* [*Recurvirostra avocetta*], Barge à queue noire [*Limosa limosa*], Vanneau huppé [*Vanellus vanellus*]).
- Impact sur les usages et les activités : banalisation du paysage, diminution de l'attrait esthétique (zone touristique) et limitation de l'accessibilité à certains sites.

Interventions

■ Depuis 2007 une coopération existe entre la CSGBM et le Parc naturel régional pour lutter contre cette espèce exotique envahissante. La CSGBM conduit et finance l'opération d'élimination, le Parc naturel définit le programme, assure le suivi de l'espèce et des opérations, participe aux actions d'élimination et fournit le matériel nautique. La Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) de Loire-Atlantique a été missionnée en 2007 pour la dévitalisation des souches, unique année où cette technique a été mise en œuvre.

■ Le baccharis est une des espèces ciblées par l'inventaire des plantes aquatiques exotiques envahissantes réalisé chaque année sur le Parc naturel depuis 1999.

■ Les interventions ont pour objectif de réduire très fortement sa présence en Grande Brière Mottière, voire de l'éliminer.

■ Deux types de traitement ont été réalisés en fonction de la taille des arbustes :
- jeunes arbustes (10 cm à 1,50 m de haut) : arrachage manuel avec enlèvement de l'intégralité du pied (en veillant à limiter au maximum la fragmentation racinaire qui pourrait engendrer une reprise du pied) incluant si besoin la motte levée à la bêche ;

- arbustes de plus de 1,50 m de haut : coupe du pied puis dévitalisation de la souche par l'application de sulfamate d'ammonium (*Attilex*) en automne, lors de la descente de sève (l'utilisation de cette substance est désormais interdite dans l'Union européenne).

■ Les arbustes arrachés ont dans un premier temps été laissés sur place pour limiter la dispersion des graines, et ont ensuite été incinérés en hiver. Les premières années, pour ne pas disperser les graines et étant donné les volumes importants, cette incinération était effectuée sur place. Par la suite, les baccharis ont été stockés en bordure des zones humides avant d'être mis en déchetterie.

■ En 2007, les interventions ont été réalisées durant trois périodes : en février, en été (de mai à juin) et en automne (fin octobre – début novembre). Il s'agissait d'une année d'essai pour acquérir les compétences techniques et observer la faisabilité et l'efficacité de la méthode.

■ Les années suivantes, l'opération s'est déroulée sur une seule période, généralement en parallèle des interventions sur la jussie pour bénéficier des mêmes moyens logistiques, financiers et humains. L'intervention est plus facile à la fin de l'été et au début de l'automne alors que les arbustes sont encore verts et donc plus faciles à repérer.



2 - Baccharis en bordure de canal en Brière.

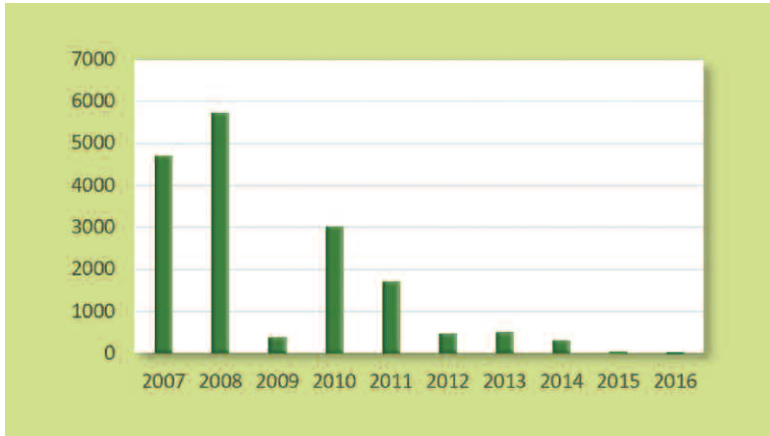
3 - Graines de baccharis déposées au sol.

4, 5 et 6 - Arrachage manuel des jeunes plants.

Résultats et bilan

Résultats

- En 2007 : 4 372 arbustes arrachés + 324 dévitalisés = 4 696 pieds éliminés (99,7 % des pieds inventoriés). Cette année a représenté un effort intensif combinant les deux modalités d'intervention.
- Depuis 2008, en l'absence de vieux arbustes, les pieds de baccharis ont été éliminés uniquement manuellement.
- On observe une nette diminution des peuplements de baccharis au fil des années : cette intervention présente donc une efficacité indéniable à l'échelle de la Brière.



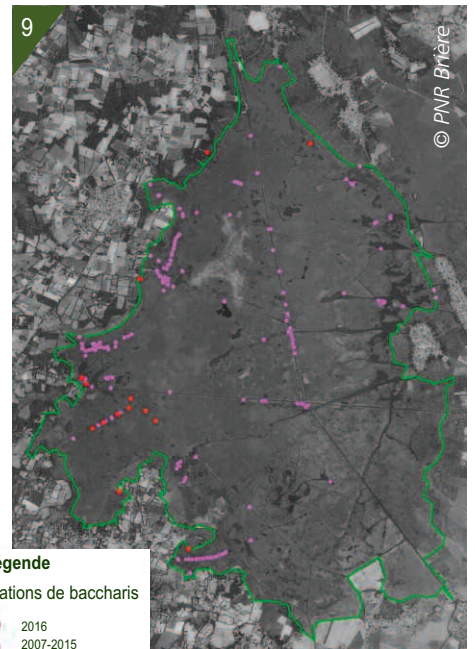
Nombre de pieds de baccharis éliminés par année depuis 2007.

Bilan

- L'intervention sur le baccharis étant partiellement effectuée en même temps que l'enlèvement de la jussie, il est difficile de différencier le temps alloué au traitement de chacune des espèces. Cependant sur les quatre dernières années, l'essentiel de la récolte du baccharis a eu lieu lors de journées spécifiques.
- Les dernières années, la plante est devenue peu présente mais les temps de repérage et de déplacement des agents se traduisent par un relatif maintien des coûts au regard de la réduction quantitative de la récolte.
- Les financements proviennent du Conseil départemental de Loire-Atlantique, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et comportent une part d'autofinancement.



Répartition des journées d'intervention de gestion entre le baccharis et la jussie.



7 - Dévitalisation d'une souche fraîchement coupée.

8 - Souches un an après dévitalisation.

9 - Cartographie de recensement des peuplements de Baccharis hamifolia en Grande Brière Mottière, (en violet 2007/2008, en rouge 2016).

Tableau récapitulatif des interventions sur le baccharis de 2007 à 2016

Année	Nombre d'arbres éliminés	Nombre d'agents mobilisés	Nombre de jours d'intervention	Périodes d'intervention	Coût financier estimé (€)
2007	4 696	3 à 8	20	Février + mai à juin + octobre et novembre	6 130
2008	5 731	2 à 9	25	Août à novembre	6 000
2009	395	4	11	Septembre et octobre	1 000
2010	3 027	4 à 9	17	Mai à octobre	3 700
2011	1 728	2	11	Août et octobre	2 400
2012	469	3 à 12	5	Juillet à septembre	1 500
2013	524	2 à 12	9	Juin à août + décembre	2 200
2014	310	3	6	Septembre	2 000
2015	50	3	5	Octobre	1 600
2016	28	2	2	Octobre	450
TOTAL	16 958		111		26 980

Valorisation des actions

■ La gestion du baccharis a bénéficié de peu de valorisation propre, la gestion de la jussie étant prioritaire en Grande Brière. Elle est toutefois régulièrement mentionnée dans les différentes notes produites à destination des instances de gestion locales.

■ Elle a fait l'objet d'une présentation spécifique au colloque régional sur les plantes invasives en Pays de la Loire en mai 2011 : « Le baccharis du littoral aux marais de Brière, le point sur douze années de lutte » (Della Valle et Damien, 2011).

Perspectives

■ Des passages systématiques de vérification sont effectués sur les sites anciennement colonisés et dans leurs secteurs périphériques et les interventions annuelles d'arrachage se poursuivent.

Rédaction : Doriane Blottière, Comité français de l'UICN, et Jean-Patrice Damien, PNR Brière.

Pour en savoir plus

- Della Valle P. et Damien JP. 2011. Le Baccharis du littoral aux marais de Brière, le point sur douze années de lutte. Parc naturel régional de Brière. Présentation au Colloque régional sur les plantes invasives en Pays de la Loire les 10 et 11 mai 2011. 22 pp.
- http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Gestion_du_Baccharis-Della_Valle_et_Damien.pdf

Retour d'expérience de gestion réalisé dans le cadre des travaux du groupe de travail Invasions Biologiques en milieux aquatiques – Agence française pour la biodiversité & UICN France, juin 2017, venant compléter celles compilées dans le volume 2 de l'ouvrage « Les espèces exotiques envahissantes en milieux aquatiques : connaissances pratiques et expériences de gestion », dans la collection comprendre pour agir de l'Onema (<http://www.onema.fr/node/2052>).



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

